

L'ARS Paca renforce l'accès aux soins de proximité dans les Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 26 février 2019.

Depuis janvier 2018, l'ARS Paca déploie une stratégie régionale pour renforcer et garantir un égal accès aux soins dans les territoires : c'est le plan territorial d'accès aux soins (PTAS).

Effectivement, même si le nouveau « zonage médecins » arrêté par l'ARS Paca a permis une augmentation du nombre de territoires éligibles à des aides au maintien ou à l'installation de médecins (33 % de la population du département des Bouches-du-Rhône vit sur un territoire éligible à ces aides), l'égal accès à des soins de qualité ne se limite pas à la question de l'installation des professionnels de santé.

Garantir l'accès à des soins de qualité, partout et au bon moment, est également un des grands objectifs du plan « Ma santé 2022 », présenté par le président de la République, Emmanuel Macron, et la Ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, le 18 septembre 2018.

Ce jour se tient la conférence sur l'accès territorial aux soins de proximité dans les Bouches-du-Rhône durant laquelle les élus, les acteurs de santé et les partenaires agissent ensemble pour améliorer l'accès aux soins.

Des initiatives territoriales dans les Bouches-du-Rhône.

Des actions concrètes pour améliorer l'accès aux soins sont d'ores et déjà engagées dans les Bouches-du-Rhône :

- **Les structures d'exercice coordonné :**
 - **9 maisons de santé pluri professionnelles** (MSP) labellisées et en fonctionnement sont réparties sur l'ensemble du département et proposent une offre de soins coordonnée, des actions de prévention et des plages de consultations sans rendez-vous ;
 - **10 nouveaux projets de MSP** sont actuellement en cours de déploiement ;
 - **une CPTS** (communauté professionnelle territoriale de santé) a été labellisée en 2018 et couvre les 29 communes du pays d'Arles. Trois autres projets ont été présentés à l'ARS.
- **Des solutions innovantes pour adapter l'offre de soins aux besoins de chaque territoire :**
 - des **consultations avancées** (accès aux médecins spécialistes) et des consultations non programmées (réponse aux petites urgences) sont proposées dans plusieurs hôpitaux, auxquels peuvent être adossées une maison médicale de garde ;
 - des **médecins correspondants du SAMU** seront identifiés sur les territoires situés à plus de 30 minutes du champ d'intervention d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). Ces médecins, spécialement formés aux soins urgents, pourront intervenir rapidement auprès des patients à la demande du SAMU ;
 - le **déploiement de la télémédecine** porté par l'Assistance-Publique Hôpitaux de Marseille (AP-HM) mobilisera les médecins pour prendre en charge les patients avec une insuffisance cardiaque grâce à de **nouveaux moyens organisationnels et technologiques**, dès juillet 2019.
 - une expérimentation d'une « **MSP connectée** » dans le quartier de **Malpassé, à Marseille**, est cofinancée par l'ARS et le Conseil régional : l'objectif, accompagner les professionnels à s'approprier les outils numériques, tels que la télémédecine, et à une organisation innovante.
- **L'organisation des professionnels de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue en développant ou favorisant :**
 - l'exercice mixte (libéral et salariat) ;
 - les postes de médecins généralistes à exercice partagé sur les territoires prioritaires ;
 - l'exercice infirmier en pratiques avancées (un premier poste en cours de mise en œuvre dans le cadre de la CPTS du pays d'Arles) ;
 - les postes d'assistants médicaux, pour appuyer les médecins et leur permettre de dégager du temps médical
- **La simplification de la vie des professionnels de santé grâce à :**
 - la mise en place d'un guichet unique d'information, d'orientation et d'accompagnement à destination des professionnels de santé afin de répondre à leurs divers questionnements (stages, installation, subventions, retraite...) est accessible ☎ **0811 910 009** ;
 - la mise en place de deux plateformes territoriales d'appui (PTA) apportant au quotidien un soutien aux professionnels de santé face aux situations complexes qu'ils rencontrent et qui nécessitent une coordination des acteurs. La PTA Apport Santé est accessible au ☎ **04 42 64 26 42**. Elle propose ses services sur l'ensemble du département à l'exception des agglomérations de Marseille Aubagne et La Ciotat, où la PTA Pratic santé sera active à compter du mois de mars 2019.

L'offre de soins de proximité dans les Bouches-du-Rhône : les chiffres clefs.

- **9 maisons de santé pluri professionnelles** ;
- **1 communauté professionnelle territoriale de santé** ;
- **3 210 médecins généralistes et 4 926 spécialistes** ;
- **197 Ehpad** (16 000 places installées)
- **63 soins et aides à domicile** (pour un total de 3 313 places) et répartis sur l'ensemble du territoire.

Contacts Presse
Agence régionale de santé Paca
> Service communication
ars-pacacomunication@ars.sante.fr
04 13 55 83 70

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



@ARSPaca